



**GRAND  
REIMS DURABLE**

COMMUNAUTÉ URBAINE

**UN LABEL POUR CERTIFIER LA  
QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE  
DE VOS OPÉRATIONS  
DE CONSTRUCTION**

Vous êtes promoteur, architecte,  
aménageur, bailleur social ?  
Le label Grand Reims durable est fait pour vous !

Une réponse aux défis environnementaux  
pour un territoire durable



Grand Reims :  
un label  
d'aménagement  
durable

Pour répondre aux enjeux de demain : maîtrise de l'énergie, mobilités, biodiversité, gestion des eaux pluviales, développement des échanges sociaux... et fédérer autour d'une même volonté les acteurs du territoire, le Grand Reims propose des aménagements et des constructions qualitatifs par l'application d'un guide de qualité environnemental : « Grand Reims, le label d'aménagement durable ».

Ce label permet à la communauté urbaine du Grand Reims d'exprimer son ambition en matière de développement durable et accompagne, dans une démarche partagée, les maîtres d'ouvrage tout au long de leur projet pour réussir la mise en œuvre de leurs performances environnementales.

Chaque maître d'ouvrage peut ainsi valoriser son engagement à réaliser des aménagements ou des constructions durables et s'inscrire dans la dynamique du Grand Reims.

Guillaume MICHAUX  
Vice-président en charge du  
développement durable



Vous êtes intéressé ?

Contactez la  
Direction du développement durable du Grand Reims,  
pour obtenir le cahier des charges et les étapes clés  
de la démarche  
Tél. : 03 26 35 37 81  
Courriel :  
DeveloppementDurable@grandreims.fr

## Les opérations éligibles

- Aménagement de quartiers, lotissements, parcs d'activités
- Bâtiments neufs
- Bâtiments réhabilités
- Espaces publics



# Qu'est-ce que le label Grand Reims durable ?

L'excellence énergétique, mais pas seulement...

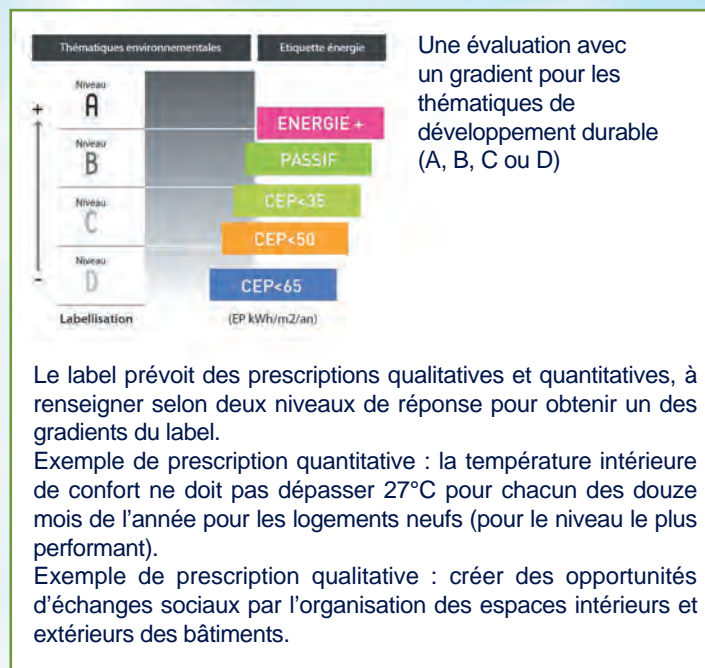
Le label Grand Reims durable permet de construire un langage commun entre les interlocuteurs d'un même projet et de s'assurer progressivement, par un processus itératif, de la qualité des constructions et des aménagements urbains réalisés.

Il donne une identité au territoire du Grand Reims en matière d'aménagement et d'éco-construction en fédérant les acteurs autour d'une vision partagée du territoire.

À l'échelle des bâtiments, le confort intérieur des usagers est pris en compte (lumière naturelle, températures maîtrisées en été et en hiver, éco-matériaux...), ainsi que les impacts sur l'environnement (gestion des eaux pluviales, végétalisation des parcelles...).

La conception bioclimatique est au cœur de la démarche attendue !

À l'échelle du quartier, l'éco-mobilité, la mixité sociale ou encore la création de lieux d'échanges entre les habitants sont au cœur des préoccupations du label.



## Pourquoi s'inscrire dans un processus de labellisation ?

- 1 • Pour garantir la bonne commercialisation des opérations d'aménagement et de construction et répondre aux nouvelles attentes des usagers (facture énergétique maîtrisée, cadre de vie de qualité, liens sociaux favorisés, éco-mobilité, respect de l'environnement, qualité de vie...).
- 2 • Pour se distinguer des opérations classiques et promouvoir des opérations innovantes en matière de développement durable.
- 3 • Pour répondre aux attentes de la communauté urbaine du Grand Reims et participer à la cohérence du développement territorial.

# Déjà une dizaine de projets labellisés !



## Parc des Châtillons entre Reims et Cormontreuil (2013)

### Niveau A du label - Espaces publics

Maîtrise d'ouvrage : Grand Reims

Maîtrise d'œuvre : Fikira, paysagiste et urbaniste

- Points forts du projet :
  - protection de la ressource en eau ;
  - gestion différenciée des espaces verts ;
  - équipements de loisirs et de détente.



## Parc d'activités de Sillery (2015)

### Niveau B du label - Aménagement

Maîtrise d'ouvrage : commune de Sillery

Maîtrise d'œuvre : Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Reims et d'Épernay

- Points forts du projet :
  - qualité de l'aménagement paysager intégrant le parc d'activités dans son environnement proche et lointain en dégagant un axe visuel fort vers la montagne de Reims et le phare de Verzenay ;
  - prise en compte des liaisons douces, transports en commun, piétonnes et cyclables, entre la commune et le parc ;
  - rationalisation des espaces publics en optimisant le ratio « espaces publics/espaces privés ».



## Zone commerciale Reims Village à la Croix Blandin (2016)

### Niveau A du label - Espaces publics

Maîtrise d'ouvrage : Sas Croix Blandin Distribution et Sci Retailblandin

Maîtrise d'œuvre : Agencia Amo / Atelier d'architecture Xavier Dattin, Cobi Engineering réalisation

- Points forts du projet :
  - bonne accessibilité de la zone : mise en valeur des chemins piétons, création d'une zone d'échanges multimodale (co-voiturage, transport en commun, piéton, cycle) ;
  - intégration paysagère au cœur du projet d'aménagement : valorisation des espaces verts et de la biodiversité ;
  - maîtrise des consommations énergétiques et des fluides par gestion centralisée.



## Groupe scolaire Dauphinot à Reims (2016)

### Niveau B du label - Bâtiment neuf

Maîtrise d'ouvrage : ville de Reims

Maîtrise d'œuvre : Di Legge - Borderieux Architectes / Tribu Moe HQE

- Points forts du projet :
  - approche bioclimatique élargie ;
  - confort thermique d'été passif grâce à des protections solaires adaptées et une ventilation naturelle diurne importante ;
  - confort visuel ;
  - bonne isolation et maîtrise des consommations énergétiques ;
  - matériaux et procédés à faible impact environnemental.